

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 1^{er} AVRIL 2026 à 19H00



N°055-2026 – Budget de la Régie de l'énergie – Vote du Budget primitif 2026

Conseillers en exercice : 29 - Présents : 28 - Excusés avec Pouvoir : 1 - Excusé sans Pouvoir : 0
Absent : 0 – Votants : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 1^{er} AVRIL, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 26 mars 2026, sous la présidence de **Madame Rita MONTEIRO, 1^{ère} Adjointe**.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames, Messieurs :

BACHELET Thierry, BIRRAUX François, BERNARD Jean-Luc, BOZONNET Antoine, CHAUDET Lydie, CORTEL Sonia, COUTURIER Thierry, DAHOUI Mélanie, DELEPINE Emmanuel, DESVIGNES Emmanuel, DOUVRE Evelyne, DRUET Marion, GAUDIN Philippe, GUIOT Audrey, LAGARDE Olivier, LEO Lydia, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RODET Pascaline, ROUSSEL Céline, SCHWINTNER Francis, SEVOZ Murielle, TRICHOT Patricia, USEO Pierre, VIGNAGA Isabelle.

ÉTAIT EXCUSÉ AVEC POUVOIR :

Monsieur Guillaume FAUVET (a donné pouvoir à Rita MONTEIRO)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Francis SCHWINTNER** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame Rita MONTEIRO, 1^{ère} Adjointe, propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2026 de la Régie de l'Energie qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2026 - RÉGIE DE L'ÉNERGIE					
SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	148 500,00 €	70	Produits des services	186 600,00 €
65	Autres charges de gestion courante	- €	75	Autres produits de gestion courante	- €
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE		148 500,00 €	TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE		186 600,00 €
66	Charges financières	1 776,17 €	77	Produits exceptionnels	17 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	78	Reprise sur amortissement	
68	Dotations aux provisions	- €			
022	Dépenses imprévues	- €			
TOTAL DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		150 276,17 €	TOTAL RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		203 600,00 €
023	Virement section investissement	14 907,83 €	042	Opération d'ordre transfert entre sections	33 553,00 €
042	Opération d'ordre transfert entre sections	71 969,00 €			
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION		86 876,83 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION		33 553,00 €
			002	Résultat de fonctionnement reporté	
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION		237 153,00 €	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		237 153,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
21	Immobilisations corporelles	- €			
23	Immobilisations en cours	366 395,67 €			
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT		366 395,67 €	TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT		- €
16	Emprunts, dettes assimilées	53 317,00 €	10	Dotation, fonds divers, réserves	11 676,61 €
			13	Subvention d'investissement	206 000,00 €
			16	Emprunts, dettes assimilées	175 880,56 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		419 712,67 €	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		393 557,17 €
040	Amortissement subventions	33 553,00 €	040	Opération d'ordre transfert entre sections	71 969,00 €
			021	Virement section de fonctionnement	14 907,83 €
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		33 553,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		86 876,83 €
001	Solde d'exécution reporté	27 168,33 €			
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		480 434,00 €	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		480 434,00 €

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
001-210103446-20260401-055-2026-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/05/2026
Publication : 13/05/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 11 mars 2026,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2026 du Budget Régie de l'Energie,

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

La Présidente,
Rita MONTEIRO



Le Secrétaire,
Francis SCHWINTNER

